

*Proposition présentée par la député:*

*M<sup>me</sup> Myriam Lonfat*

*Date de dépôt: 18 septembre 2001*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

**pour un contrôle parlementaire par la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil des Services du tuteur général, de protection de la jeunesse, de santé de la jeunesse et médico-pédagogique**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant que :

- des rapports du Service du tuteur général sont signés par des chefs de section qui ne connaissent, ni n'ont rencontré les personnes dont ils parlent ;
- des expertises psychiatriques ont été signées par la direction du SMP (Service médico-pédagogique) sans les avoir lues, ni rencontré les personnes concernées ;
- des rapports puissent transiter d'un service à l'autre, par exemple SSJ à PDJ Service Santé de la Jeunesse à Protection de la Jeunesse, sans que les personnes dont il est question ne le sachent ;
- certains de ces rapports étant établis sans que les personnes concernées ne soient entendues mais sur des récits de seconde main ;
- des refus de collaboration sollicitée par des parents, même déchus de leur droit de garde, mais qui néanmoins désirent suivre l'évolution et le placement de leur enfant ;

- certains placements non judiciaires d'enfants conduisent leurs parents dans une situation sociale aggravante des circonstances ayant conduit au placement de l'enfant ;
- que la mort de la petite Sylvia démontre des lacunes de collaboration et de prise de décision rapide et vitale engageant la responsabilité de plusieurs acteurs sociaux,

invite le Grand Conseil

à mandater la Commission de contrôle de gestion afin de procéder à une analyse en profondeur et à tirer des leçons de l'enseignement qui nous sera apporté par les conclusions de la commission.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En 1973 déjà, d'après ce qui m'a été rapporté par une ancienne députée au Grand Conseil, des problèmes existaient déjà au sein de certaines de ces institutions.

Le personnel change, suite à des départ en retraite, mais les habitudes, elles, ont la peau dure.

Des cas douloureux comme celui d'Edwin Bassas et d'autres encore, dont plusieurs me sont proches, devraient avoir des épilogues différents.

Un audit a déjà eu lieu au sein du DIP, dont la lecture de certains passages en disait long sur un mal-être et une non-implication après avoir pris une décision (conséquences, responsabilités).

Je me permettrai de revenir plus en détails sur mon exposé des motifs lors de mon rapport.

En vous remerciant de faire bon accueil à cette motion, laquelle permettra d'éviter la répétition d'erreurs du passé par un contrôle qui conduira à une amélioration de la situation, ce qui permettra d'aider certaines personnes en détresse de manière plus adéquate.